

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2018

**Délibération n° D-2018-468**

Convention de prêt d'archives avec l'Etablissement Public du  
Château, du Musée et du Domaine National de Versailles -  
Exposition consacrée à Madame de Maintenon

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Convention de prêt d'archives avec l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles - Exposition consacrée à Madame de Maintenon**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant que l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles a sollicité la Ville de Niort pour le prêt du registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Niort, 1633-1637, dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Madame de Maintenon » (titre provisoire) qui sera présentée dans les appartements de Madame de Maintenon à Versailles du 15 avril au 21 juillet 2019 ;

Considérant que pour le prêt de ce document d'archives, il est nécessaire de conclure une convention avec l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prêt d'archives à but d'exposition entre la Ville de Niort et l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles, à titre gracieux, pour l'exposition temporaire « Madame de Maintenon » (titre provisoire) qui sera présentée dans les appartements de Madame de Maintenon à Versailles du 15 avril au 21 juillet 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Etablissement public

Château de Versailles

Téléphone : 01 30 83 84 85

du château, du musée et du domaine

RP 834

national de Versailles

78008 Versailles



**CHÂTEAU DE VERSAILLES**

**CONVENTION DE PRET D'ŒUVRE A BUT D'EXPOSITION**

Entre les soussignés :

**L'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles (ci-après / l'EPV)**

Etablissement public administratif créé par décret n°2010-1367 du 11 novembre,

dont le siège est :

Château de Versailles

RP 834

78 008 Versailles Cedex

Représenté par son Directeur, Monsieur Laurent Salomé, d'une part,

L'EPV ci-après dénommé « l'Organisateur »,

Et / **La Ville de Niort**

Dont le siège est :

Hôtel de Ville

1 Place Martin Bastard, CS 58755

79 027 Niort

Représentée par son Maire, Monsieur Jérôme Baloge, d'autre part, agissant en cette qualité en vertu d'une

délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018,

Ci-après dénommée « le Prêteur »,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

L'EPV organise, du 15 avril au 21 juillet 2019, une exposition intitulée « *Madame de Maintenon* » (ci-après dénommée l'Exposition).

Le Prêteur a gracieusement accepté de prêter à l'Organisateur, dans le cadre de cet événement, un document d'archives dont il est propriétaire.

## ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet d'organiser les modalités selon lesquelles le Prêteur prête à l'Organisateur, pour l'exposition « *Madame de Maintenon* » (titre provisoire) se déroulant dans les appartements de Madame de Maintenon du 15 avril au 21 juillet 2019 le document d'archives suivant, dont il est propriétaire (ci-après dénommée « le Document») :

*Registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Niort (1633-1637), contenant l'acte de baptême de Mme de Maintenon, daté du 28 novembre 1635* provenant du fonds ancien de la Ville de Niort, déposé aux Archives des Deux-Sèvres, Coté E Dépôt 23 / 2E 187-6

Le descriptif et les caractéristiques techniques du Document figurent en annexe du présent contrat.

## **ARTICLE 2 - EMBALLAGE ET TRANSPORT DU DOCUMENT**

Les prestations liées à l'emballage et au transport aller et retour du Document sont assurées par

L'Organisateur à ses frais et sous sa responsabilité.

Le transport sera réalisé par une entreprise spécialisée dans le transport d'œuvres d'art, sélectionnée par

l'Organisateur suite à un appel d'offre. Ce dernier s'engage à communiquer au prêteur dans les plus brefs

délais le nom du transporteur une fois sélectionné.

L'Organisateur prendra contact avec le Prêteur en temps utile pour la mise au point pratique des modalités. De même, le transporteur se rapprochera du prêteurs dans les meilleurs délais afin de formaliser l'organisation et l'accès au site lors de l'enlèvement et de la restitution.

Le Document exposé devra être confié à l'Organisateur au plus tôt trois semaines avant le début de l'Exposition. Il sera retourné au Prêteur au plus tard trois semaines après la clôture de l'Exposition à l'adresse de réexpédition indiquée en annexe ou à défaut, à l'adresse d'enlèvement.

Un constat d'état doit être établi par le Prêteur au moment du départ du Document. Ce constat sera contresigné par L'Organisateur à son arrivée sur le lieu de l'Exposition et à son départ du lieu d'Exposition. Lors du retour du Document, ce constat sera transmis au Prêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la caisse contenant le Document afin de l'ouvrir et d'établir le

constat d'état. Au-delà de ce délai, aucun dommage causé au Document ne sera pris en charge par

L'Organisateur ou leur assureur.

Ce constat constitue le document de base auquel il conviendra de se référer en cas de litige.

### **ARTICLE 3 – ASSURANCE**

L'assurance du Document pour la durée du séjour au sein du Château de Versailles ainsi que lors de son

transport est prise en charge par L'Organisateur, aux frais de celui-ci. Ainsi, L'Organisateur contractera

auprès de de son courtier en assurance, une assurance tous risques clou à clou pour la valeur d'assurance

indiquée en annexe de la présente convention.

Le Prêteur accepte de renoncer, du seul fait du présent contrat, à tout recours contre L'Organisateur.

Dans le cas où le Prêteur souhaite choisir une compagnie d'assurance particulière, il en informe

L'Organisateur par écrit dans un délai de 15 jours suivant la date de signature des présentes.

En cas de dommage causé au Document pendant la durée du prêt ou lors de son transport, L'Organisateur

s'engage à en informer le Prêteur dans les meilleurs délais et à déclarer le sinistre à la compagnie

d'assurance afin de définir les mesures à prendre, en accord avec le Prêteur.

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PRESENTATION**

L'établissement dispose d'un système d'alarme électronique (capteur de mouvement, bornes de contact magnétique, capteurs ultrasons, détecteurs de brise-vitre...) ainsi qu'un système de surveillance télévisuelle 7/7, 24/24h. Des agents postés sont présents sur place durant les heures d'ouverture au public et sont remplacés par des rondes durant les heures de fermeture. L'ensemble du site dispose également d'un système de sécurité incendie de catégorie A (alarmes volumétriques, détecteurs de chaleur et de fumée, SSI de catégorie A). Un service interne de sécurité incendie est présent 24/24h. Les salles du château sont équipées de système de détection incendie, d'extincteurs (eau sans additif et dioxyde de carbone) et robinet d'incendie.

Le climat fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle en temps réel. Afin d'en contrôler l'éclairage, les fenêtres des salles sont occultées, des équipements de type fibres optiques, incandescentes avec filtres UV,

halogènes, fluorescents ou led sont installés, dans le respect des niveaux d'éclairage préconisés par les prêteurs (50 Lux pour les documents graphiques).

Le Document sera exposé dans une vitrine sécurisée spécialement construite pour l'occasion, sur la base des dimensions transmises par le Prêteur.

#### **ARTICLE 5. CONDITIONS DE PHOTOGRAPHIE DU DOCUMENT**

Il est entendu entre les parties que L'Organisateur pourra gratuitement photographier et/ou reproduire le Document prêté à des fins non commerciales ainsi que pour le catalogue et toute autre publication liée à l'exposition.

Il est entendu que les prises de vues éventuelles auront lieu exclusivement sous la surveillance de

l'Organisateur et que toutes les précautions nécessaires seront prises.

#### **ARTICLE 6. DÉSIGNATION DU PRETEUR**

L'Organisateur s'engage à faire figurer le nom du Prêteur :

- 1) dans la liste située en en-tête du catalogue de l'exposition de la façon suivante :

Archives municipales de Niort

- 2) dans la notice du catalogue de l'exposition, sur les cartels de présentation ainsi que sur tous les

supports de communication liés à l'exposition, de la manière suivante :

**ARTICLE 7. MODALITÉS FINANCIÈRES**

La présente convention de prêt est conclue à titre gracieux.

**ARTICLE 8. DURÉE ET RÉSILIATION**

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature et jusqu'au 25 aout 2019.

En cas d'inexécution par l'une des parties des obligations mises à sa charge aux termes de la présente convention, l'autre partie aura la faculté de résilier celle-ci, sans indemnité, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

En cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, L'Organisateur est tenu à la restitution immédiate du Document prêté.

#### **ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toutes contestations qui interviendraient quant à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sont soumises, après épuisement des voies de recours amiable, au tribunal administratif de Versailles.

Fait en deux exemplaires originaux,

**A Niort, le**

Monsieur Jérôme Baloge

**Le Prêteur**

**A Versailles, le**

**L'Organisateur**

**Pour le Prêteur**

Son Maire,

**Pour l'EPV**

Son Directeur

Monsieur Laurent Salomé

## ANNEXE

### DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU DOCUMENT

#### Document :

Titre du Document : *Registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Niort (1633-1637),*

*contenant l'acte de baptême de Mme de Maintenon, daté du 28 novembre 1635*

Cote : Fonds ancien de la Ville de Niort conservé aux Archives départementales des Deux-Sèvres, E

dépôt 23 / 2E 187-6

Auteur : sans objet

---

Date : 1633-1637

---

Dimensions recueil fermé (cm) : 205 x 310 mm

---

Dimensions recueil ouvert (cm) : 420 x 310 mm .....

---

Angle d'ouverture : 150° maximum

---

Technique : manuscrit sur papier

---

Valeur d'assurance : 5000 €

---

Adresse et téléphone pour retirer l'œuvre :

Service des Archives municipales de Niort

1 Place Martin-Bastard – 79000 Niort

05 49 78 77 61

Adresse et téléphone pour la réexpédition de l'œuvre :

Service des Archives municipales de Niort

1 Place Martin-Bastard – 79000 Niort

05 49 78 77 61